

Rapport de la Commission des Finances sur le préavis n° 15-2017 au Conseil communal soumettant l'octroi d'un crédit complémentaire de CHF 585'000.- au crédit d'ouvrage de CHF 2'124'300.- accordé par le biais du préavis No 7-2016 destiné à la mise ne séparatif et au renouvellement des réseaux souterrains pour le secteur Rochelle-Pommerai, travaux liés à la mise en œuvre du chauffage à distance (CAD) pour ledit secteur

**Au Conseil communal
De et A
1008 Prilly**

Prilly, le 19 septembre 2017

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

1. Composition et fonctionnement de la commission

La Commission des finances s'est réunie à Castelmont, le 07 septembre 2017, de 18h30 à 21h45. Lors de la même séance, elle était chargée d'examiner les préavis n° 15-2017 et 14-2017 qui fait l'objet d'un préavis séparé. Composition de la COFIN :

Mesdames : Sylvie Krattinger Boudjelta, PS (présidente)
Elia Pochon, PLR (rapporteuse)

Messieurs : Jean-Claude Bi-Bandenda Bilongo, PS
Helder Da Costa Cunha, Les Verts
Fabien Deillon, UDC
Jean-Pierre Dupertuis, PLR

Excusé : Jean-Baptiste di Natale, PDC

La Municipalité est représentée par Monsieur Alain Gillièron, syndic, Monsieur Michel Pellegrinelli, municipal, accompagnés du chef de service des travaux/voirie, Monsieur Diego Marine.

2. Présentation de l'objet et discussion en présence de la municipalité

La Présidente salue les membres de la Municipalité ainsi que le Chef de service des travaux/voirie.

En préambule, la Présidente de la COFIN précise que seule la Commission des finances siège et rapporte sur ce préavis. Celle-ci traitera des aspects techniques en complémentarité à l'étude des chiffres. La Municipalité confirme s'être préparée à répondre sur ces deux aspects du préavis.

Rapport de la Commission des Finances sur le préavis n° 15-2017 au Conseil communal soumettant l'octroi d'un crédit complémentaire de CHF 585'000.- au crédit d'ouvrage de CHF 2'124'300.- accordé par le biais du préavis No 7-2016 destiné à la mise ne séparatif et au renouvellement des réseaux souterrains pour le secteur Rochelle-Pomméraie, travaux liés à la mise en œuvre du chauffage à distance (CAD) pour ledit secteur

La Présidente donne ensuite la parole à M. Pellegrinelli, municipal.

Les arguments détaillés figurent déjà dans le préavis de la Municipalité. M. Pellegrinelli nous informe qu'il va présenter l'historique de ce chantier, les causes de la demande de crédit complémentaire tout en relevant que pour ce chantier le préavis est déposé avant la réalisation des travaux. Au besoin, il reviendra sur les éléments du préavis lors des questions.

Dans cette affaire, trois gros points sont à la base du dépassement budgétaire pour le chantier Rochelle-Pomméraie. Cette demande de crédit complémentaire au budget 2017 doit couvrir le dépassement des coûts de chantier du préavis 7-2016 destiné à la mise en séparatif et au renouvellement des réseaux souterrains pour le secteur Rochelle-Pomméraie.

Tout comme pour le préavis 11-2014, la commune a dû composer avec les problèmes liés d'une part, à la collaboration avec certains partenaires tout en intégrant dans nos plans leurs modifications de stratégie et, d'autre part, à la problématique liée au sous-sol. Les sondages préalables n'ont pas été effectués. Ainsi, lors des travaux de creuses, des imprévus sont apparus. Cette situation nous a obligé comme pour le 14-2014 à modifier le phasage du projet et, par conséquent, à subir une hausse des dépenses mais qui dans ce cas ne sont pas encore engagées. Principales causes :

- La découverte d'une source non référencée qui alimentait la fontaine d'une ferme de Renens. Pour permettre le captage, la commune a dû rechercher le lieu exact du départ de la source et trouver une solution. Or, le propriétaire de ladite source ne désirait pas assumer le financement des travaux de canalisation et de captage. Il a donc cédé la propriété de la source à la commune de Prilly qui s'est chargée de la mise en séparatif en eaux claires.
- Au carrefour de Floréal, un drainage défectueux est apparu avec un écoulement assez important. Le point de départ a été difficile à localiser et les recherches compliquées.
- Pour finir CADQUEST est parti en solo en direction du vieux collège avec comblement de la chaussée par leurs soins, ceci sans attendre la réalisation des travaux par la commune de Prilly. Afin de se calquer le plus possible sur le CAD notamment pour la poche Floréal/Rochelle/Grand Vignes, le projet initial figurant au PGEE a dû être inversé. Le collecteur en question étant public, la commune doit dans un tel cas de figure se charger des travaux. Elle a dû ouvrir à nouveau la chaussée.

A l'issue de la présentation les questions suivantes sont posées par les commissaires :

- a) Plusieurs questions sont liées au PGEE notamment en lien avec la planification et les urgences relevées.
 - L'objectif du prochain préavis est de terminer Floréal et d'aller jusqu'à Florissant.
 - A cause du CAD, les travaux ont été inversés même si ceux-ci n'étaient pas les plus urgents.

Rapport de la Commission des Finances sur le préavis n° 15-2017 au Conseil communal soumettant l'octroi d'un crédit complémentaire de CHF 585'000.- au crédit d'ouvrage de CHF 2'124'300.- accordé par le biais du préavis No 7-2016 destiné à la mise en séparatif et au renouvellement des réseaux souterrains pour le secteur Rochelle-Pommerai, travaux liés à la mise en œuvre du chauffage à distance (CAD) pour ledit secteur

- L'ouest de Prilly est pratiquement terminé soit ¼ du territoire.
 - Actuellement le point noir se situe au Chasseur. Mais pour ce chantier, il y a lieu de planifier avec les autres services avec la nécessité d'avoir un minimum de gêne pour le trafic.
 - Prilly est en phase avec Renens. Le problème se situe au niveau de Lausanne qui n'a pas la même politique pour l'assainissement des eaux.
- b) A terme, il devrait y avoir un apport financier car moins d'eau à épurer. Le citoyen paiera-t-il moins de taxes d'épuration ?
- Des échanges sont actuellement en cours avec le canton qui planche sur le PREE (plan régional d'évacuation des eaux) qui permettra d'assainir les eaux qui vont au lac.
 - Une négociation est en cours avec Lausanne. 15 à 16 communes ont écrit une lettre à la commune de Lausanne pour leur signifier leur désaccord quant au fait de devoir payer pour cette dernière alors qu'elle ne procède pas à la mise en séparatif. Pour mémoire, Lausanne paie l'entier de la construction de la STEP soit pour plus de 300 millions et les communes les amortissements et intérêts.
 - La commune attend toujours une réponse du canton concernant l'utilisation du fonds.

3. Délibérations

La commission résume les différents points discutés avec Messieurs Alain Gilliéron, Michel Pellegrinelli et Diego Marine.

En ce qui concerne ce préavis, la COFIN est satisfaite de constater que la somme demandée n'a pas encore été dépensée et que la procédure de dépôt et de planification a été correctement appliquée. Néanmoins, la COFIN soulève les points suivants :

- a) Pour les incidences financières la COFIN relève que le dépassement de CHF 585'000.- réduira d'autant le solde disponible relatif au plafond d'endettement. Quant à la charge d'amortissement et d'intérêt, elle aggravera l'excédent de charge des futurs comptes.
- b) Une charge de CHF 20'000.- d'augmentation annuelle pour le contribuable et le consommateur d'eau.
- c) La COFIN s'est penchée sur la cession de la source à la commune et s'est questionnée sur son utilité future.
- d) Avoir une meilleure connaissance du sous-sol. Cette évaluation doit intervenir lors des études préalables. Or, lors de précédents travaux, la commune a déjà été confrontée à de telles mauvaises surprises.
- e) En ce qui concerne le prolongement de Floréal, la COFIN est satisfaite d'apprendre qu'il y aura une mise en séparatif pour sa partie nord et sa partie sud ce qui permettra, théoriquement, de réduire d'autant le coût du futur préavis.

Rapport de la Commission des Finances sur le préavis n° 15-2017 au Conseil communal soumettant l'octroi d'un crédit complémentaire de CHF 585'000.- au crédit d'ouvrage de CHF 2'124'300.- accordé par le biais du préavis No 7-2016 destiné à la mise ne séparatif et au renouvellement des réseaux souterrains pour le secteur Rochelle-Pommeraiie, travaux liés à la mise en œuvre du chauffage à distance (CAD) pour ledit secteur

4. Vote final

Le préavis est accepté avec 5 voix pour et 1 abstention.

La séance est levée à 21h45.

5. Conclusions

En vertu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Prilly,

- vu le préavis municipal N° 15-2017,
- ouï le rapport de la Commission des finances, chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'approuver l'engagement des travaux supplémentaires tels que décrits dans le présent préavis et d'accorder à cet effet à la Municipalité un crédit de CHF 585'000.-, complémentaire au crédit d'ouvrage de CHF 2'124'300.- octroyé par le biais du préavis N° 7-2016;
2. de financer cette dépense par la trésorerie courante;
3. d'amortir ce crédit complémentaire aux conditions du préavis N° 7-2016, à savoir sur une durée de 30 ans au maximum;
4. une fois les décomptes finaux établis, de ventiler les charges d'amortissement et d'intérêts comme suit :
 - par les rubriques 430.3311 et 430.3905 «Réseau routier» pour la partie «route et voirie»;
 - par les rubriques 460.3311 et 460.3905 «Réseau d'égouts, épuration» pour la partie «collecteurs»;
5. de compenser l'entier de la charge d'amortissement et les intérêts relatifs à la partie «collecteurs» par un prélèvement sur le Fonds «Droits d'égouts» (poste 9280.00).

Au nom de la commission :

Sylvie Krattinger Boudjelta, Présidente

Elia Pochon, rapportrice